



ÉCOLE DU PARCHEMIN

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école du Parchemin tenue le jeudi 11 avril, à 18 h 30, au salon du personnel.

SONT PRÉSENTS :

Madame Annick Bernier	Technicienne en éducation spécialisée
Monsieur Jérémie Chevalier	Président
Madame Gwendoline Coquet	Vice-présidente et représentante de l'OPP
Monsieur Hubert Corriveau	Parent
Madame Julie Côté	Secrétaire d'école
Madame Laurie Fradette	Parent
Monsieur Mathieu Martel	Parent
Madame Valérie Vincent	Technicienne au service de garde

ABSENCE :

Madame Annie Arpin	Enseignante
Madame Marie-Eve Jalbert	Parent
Monsieur Luc Laforge	Membre de la communauté
Madame Josée-Anne Larose	Enseignante
Madame Karine Limoges	Enseignante substitut
Monsieur François Martin	Parent substitut
Madame Cindy Villeneuve-Asselin	Parent substitut

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Jérémie Chevalier fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 18h35.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Laurie Fradette, secondée par Mathieu Martel, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

CÉ-23-24-25

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adopter le procès-verbal de l'assemblée du 8 février

Il est proposé par Laurie Fradette, secondée par Gwendoline Coquet, d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 8 février dernier tel que présenté.

CÉ-23-24-26

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Affaires relatives au procès-verbal du 8 février

Au point 6.2.3, Josée Dufresne confirme que le contrat avec le traiteur Merenda a été signé pour un an. Le prix du format régulier est de 6,75\$ et le grand format est de 7,25\$.

5. Parole au public

Aucune parole au public.

6. Étude de dossier

6.1 Fonds à destination spéciale

Julie Côté fait la présentation du document avec les montants à jour.

Le budget Corrid'Arts servira à acheter des verres, du mousseux pour les parents et des petits jus pour les enfants afin de les accueillir lors des portes ouvertes. Un gros rouleau de papier a déjà été acheté mais il faudra acheter un support à rouleau avec ce budget étant donné le poids élevé du rouleau. Nous attendons que l'appel d'offres soit assigné avant d'en faire l'achat. Jérémie Chevalier mentionne qu'il semblerait que si les achats sont faits avec le budget du fonds à destination spéciale, nous ne sommes pas obligés de respecter les appels d'offres. Julie Côté va vérifier auprès du CSSP.

Le budget du marchathon sera utilisé pour le spectacle de magie de fin d'année, pour la location d'une machine à popcorn, pour de l'achat de la crème glacée, pour du maquillage, des tatouages et autres.

Nous sommes toujours en attente d'une réponse de la Fondation TD pour notre demande de 13 000 \$. Une demande de financement de 49 000\$ a été faite le 3 avril à la Banque Nationale avec la collaboration de notre agente de développement. Nous suivrons les prochaines étapes de sélection.

Une demande a également été faite à la Ferme Guyon pour du matériel et/ou un don en argent le 28 mars dernier mais sommes toujours sans réponse. Valérie Vincent connaît bien Monsieur Dion, elle va essayer de le contacter afin de faire avancer les choses.

Une lettre de demande de don a été rédigée pour la compagnie Excavation Darche. Elle devrait être envoyée prochainement.

Pour terminer, nous sommes toujours en attente d'une réponse de notre demande au ministre Roberge dans le cadre du budget de soutien à la communauté. De plus, nous sommes en réflexion quant à la manière de formuler une demande de don que nous désirons envoyée aux députés Blanchard et Drainville.

Josée Dufresne relancera les ressources matérielles afin de faire une demande de subvention auprès du ministère de l'éducation.

Gwendoline Coquet nous présente l'entreprise québécoise La ferme Tourne-sol. Cette compagnie propose de faire la vente de semence comme campagne de financement. Toute la campagne se fait en ligne. Le parent doit entrer un code promo qui permettra de redistribuer 50% des ventes à l'école et le coût unitaire est de 4.50\$ par paquet. Il sera important qu'il y ait un champ obligatoire à remplir avec le nom de l'enfant et son numéro de groupe afin de faciliter la distribution des commandes. Toutes les commandes seront livrées à l'école et seront déposées dans le sac d'école des enfants avec l'aide de l'OPP. Dès que le formulaire sera prêt, nous ferons l'envoi aux parents afin qu'ils puissent recevoir les semences vers la mi-mai. Valérie Vincent propose de faire des affiches avec les élèves afin de promouvoir cette campagne.

6.2 Suivi du projet éducatif

Josée Dufresne nous informe de l'avancée de l'un de nos objectifs poursuivis qui est d'augmenter le nombre de pratiques valorisants les réussites éducatives des élèves.

Les prochaines actions seront chapeautées par le comité de la vie scolaire et sera en lien avec l'objectif d'augmenter la proportion d'élèves qui ont une perception positive des relations entre les pairs. L'emphase sera mise sur : « Je respecte les autres en gestes et en paroles avec mon entourage, avec mes amis et en cas de conflits. ».

7. Décision

7.1 Présentation des mesures protégées

L'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2023-2024 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2023-2024 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation. Les allocations non utilisées ou utilisées à des fins non prévues feront l'objet d'une récupération par le Ministère.

La directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

Il est proposé par Laurie Fradette, secondée par Gwendoline Coquet, d'adopter les mesures protégées.

CÉ-23-24-27 La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.2 Budget de l'aide aux parents (2100\$)

Ce budget peut être redistribué s'il n'est pas utilisé en autant que l'achat effectué favorise la lecture ou l'activité physique.

Nous sommes en demande de soumissions afin de faire le lignage d'un jeu de volleyball au mur. Nous utiliserons ce budget pour faire le lignage de la cour d'école.

Desjardins a offert un don de 2000\$ pour les jeux gonflables pour la fête de fin d'année. Si nous n'avons pas le temps de faire le lignage avant le 30 juin, nous utiliserons le budget de l'aide aux parents pour les jeux gonflables afin de ne pas perdre ce budget.

Il est proposé par Hubert Corriveau, secondé par Mathieu Martel, d'adopter le budget de l'aide aux parents.

CÉ-23-24-28 La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.3 Règles de fonctionnement du SDG

Valérie Vincent fait la lecture des quelques points modifiés au document. Josée Dufresne réitère l'ordre de retrait du service en cas de pénurie de personnel. Jérémie Chevalier suggère de préciser au point 2.1, qu'il s'agit de fratrie « dans l'école ».

À partir de 2024-2025, un élève dineur ne pourra plus être inscrit dans un groupe de service de garde. Cette mesure a été prise par le CSSP afin d'aider à contrer la pénurie de personnel.

Il est à noter que les coûts de fréquentation sont habituellement ajustés vers la fin juin.

Il est proposé par Gwendoline Coquet, secondée par Hubert Corriveau, d'approuver les règles de fonctionnement du SDG.

CÉ-23-24-29 La proposition est approuvée à l'unanimité.

7.4 Listes des effets scolaires

Josée Dufresne présente les quelques petits changements apportés aux documents.

Il est proposé par Annick Bernier, secondée par Mathieu Martel, d'approuver les listes des effets scolaires.

CÉ-23-24-30 La proposition est approuvée à l'unanimité.

7.5 Critères de sélection de la direction d'établissement

Les membres ont pris connaissance du document et des changements apportés préalablement à la rencontre de ce soir.

Il est proposé par Mathieu Martel, secondé par Valérie Vincent, d'adopter les critères de sélection de la direction d'établissement.

CÉ-23-24-31 La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.6 Rencontre au prochain CÉ

Un repas sera offert lors du prochain CÉ. Un choix de menu, dont un végétarien, sera envoyé aux membres par courriel. Barcelos est le restaurant retenu en premier lieu, sinon ce sera Chez Lu-Dy. Le conseil d'établissement dispose d'un budget de 317,38\$.

Il est proposé par Valérie Vincent, secondée par Annick Bernier, d'approuver cette dépense.

CÉ-23-24-32 La proposition est approuvée à l'unanimité.

8. Discussion et consultation

8.1 Consultation des élèves

La consultation des élèves doit se faire cette année. Il faudra soit en créer une nouvelle ou utiliser la dernière formule. Il serait intéressant de reprendre celle d'il y a deux ans afin de pouvoir comparer les réponses. Mathieu Martel propose d'ajouter une question afin que les élèves nous informent des activités écoles qu'ils trouveraient intéressantes.

Jérémie Chevalier fera parvenir l'ancienne consultation afin d'en faire la révision. Lorsqu'elle sera prête, nous enverrons un code QR aux parents par courriel afin que leur enfant la complète.

Gwendoline Coquet propose que l'OPP comptabilise les résultats. Ceux-ci devront être présentés au CÉ de juin.

Il est proposé par Mathieu Martel, secondé par Annick Bernier, d'approuver la consultation des élèves.

CÉ-23-24-33 La proposition est approuvée à l'unanimité.

9. Information

9.1 Collation santé (28 mars)

Une salade de fruits a été offerte à tous les élèves de l'école le 28 mars dernier. Les élèves ont bien apprécié cette collation.

9.2 Vaccination des élèves de 4^e année (5 avril)

La vaccination des élèves de 4^e année a eu lieu le 5 avril dernier en après-midi à l'école. Tout s'est bien déroulé.

9.3 Semaine des Arts dans la semaine du 29 avril

Il y aura une activité différente à chaque jour de la semaine du 29 avril :

Lundi : Rallye des arts. Un élève plus jeune sera jumelé à un plus vieux.

Mardi : Activités et jeux en anglais.

Mercredi : Spectacle des talents.

Jeudi : Les parents et les enfants sont attendus pour l'exposition Corrid'Arts.

Vendredi : Lecture dans le noir.

Le service de garde décorera ses locaux sous le thème du printemps et des fleurs.

10. Parole à l'OPP

Gwendoline Coquet informe que l'OPP s'occupera des plates-bandes devant l'école lorsque le temps sera venu. L'OPP s'impliquera également dans la campagne de financement des semences. Pour terminer, l'OPP comptabilisera les résultats de la consultation des élèves.

11. Varia

Nous constatons un relâchement de la part de la Ville concernant la signalisation autour de l'école afin d'assurer la sécurité de tous. Nous n'avons pas eu de suivi de leur part dernièrement.

12. Levée de la séance

La prochaine rencontre aura lieu le 16 mai à l'école du Parchemin. À 20h41, il est proposé par Annick Bernier, secondée par Valérie Vincent de lever la présente séance.

CÉ-23-24-34

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Jérémie Chevalier, Président

Josée Dufresne, Directrice

Date